

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE
DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Envoyé en préfecture le 04/04/2018

Reçu en préfecture le 04/04/2018

Affiché le

SLO

ID : 033-253306310-20180328-2018_02_034-DE

Nbre de membres en exercice : 17
Nbre de membres présents : 11
Nbre de suffrages exprimés : 11

Votes : Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille dix huit, le vingt-huit mars

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame De ROFFIGNAC en la salle du conseil de la Communauté des Communes de l'Estuaire à Braud et Saint Louis

Date de convocation : 14 mars 2018

Etaient Présents : Mmes AUCOUTURIER - De ROFFIGNAC - GOT - GUILLEN - HERAUD- MONSEIGNE - PIASECKI - MM. CORSAN - DELAUNAY - PLISSON - RENARD

Délibération N°2018-02-034: Cotisation du SMIDDEST à l'association des Biens Français du Patrimoine Mondial

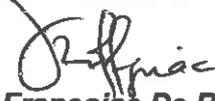
Vu la décision de l'assemblée générale de l'ABFPM du 23 mars 2017 fixant le montant des cotisations pour les membres associés ;

Le Comité Syndical décide à l'unanimité, après en avoir débattu :

Article unique. d'autoriser Madame la Présidente à verser la cotisation 2018 du SMIDDEST à l'association des Biens Français du Patrimoine Mondial d'un montant de 500 € inscrits à l'article 6281 du budget annexe Cordouan 2018.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 28 mars 2018

La Présidente


Françoise De Roffignac

